



Biodiversité / COP 15 : la Caisse des Dépôts adopte une politique pour l'ensemble de son Groupe

Paris, le 13 décembre 2022

Un nouveau cadre mondial en faveur de la biodiversité est attendu lors de la COP15 qui se tient à Montréal (7 au 19 décembre). Le groupe Caisse des Dépôts s'engage à intégrer la préservation de la biodiversité dans ses activités opérationnelles, ses pratiques et ses financements afin de contribuer activement à l'arrêt de l'érosion du vivant. L'ensemble des engagements est détaillé dans la « politique biodiversité du groupe Caisse des Dépôts » publiée ce jour <https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2022-12/Politique-biodiversite-groupe-9-12-2022.pdf>

Dans le cadre de la COP15, le groupe Caisse des Dépôts - engagé de longue date sur les enjeux de biodiversité au travers de ses filiales CDC Biodiversité et Société Forestière notamment - se mobilise pleinement pour demander aux négociateurs de définir un cadre mondial ambitieux avec des objectifs clairs sur lesquels les acteurs économiques et financiers pourront aligner leurs activités. **En appui de cette demande, la Caisse des Dépôts, le groupe La Banque Postale et STOA se joignent ainsi aux investisseurs signataires de la déclaration commune des *Principles for Responsible Investment* pour la COP15.**

Le groupe Caisse des Dépôts renforce par ailleurs ses engagements sur l'ensemble des thématiques qui figurent au cœur des enjeux de cette négociation. L'approche choisie vise à faire en sorte que les activités du Groupe – qu'il s'agisse d'activités de financement aux impacts indirects sur la biodiversité ou bien du fonctionnement interne et des activités non financières dans le secteur immobilier, des transports ou du tourisme des entités du Groupe – aient **l'impact le plus limité possible au regard des cinq grandes pressions sur la nature, causées par l'activité humaine**¹.

La politique du Groupe est structurée autour de quatre axes :

1- Mesurer et offrir des outils de mesure de l'empreinte biodiversité

Convaincue que sans outil de mesure fiable de leur empreinte sur la biodiversité, les acteurs économiques ne pourront pas correctement prendre en compte ces enjeux, la Caisse des Dépôts, au travers de sa filiale **CDC Biodiversité**, met à disposition des entreprises et institutions financières le *Global Biodiversity Score* et le *BIA – GBS* (en partenariat avec Carbone 4). **D'ici 2024, l'ensemble des entités du groupe Caisse des Dépôts mesureront leurs empreintes biodiversité pour leurs activités opérationnelles et portefeuilles d'investissements**, les investisseurs institutionnels du Groupe ayant déjà publié l'empreinte biodiversité d'une partie de leurs portefeuilles d'actifs.

2- Maîtriser les impacts du groupe Caisse des Dépôts

Le Groupe s'engage, à réduire les pressions directes et indirectes de ses activités sur la nature (voir le détail des engagements en annexe).

Sur le changement d'usage des sols lié à l'artificialisation et la déforestation, le Groupe exclut les activités jugées trop impactantes dans les **zones sensibles**² et demande aux entreprises qu'il finance d'en faire de même. Il exclut

¹ L'*Intergovernmental scientific Platform on Biodiversity and Ecosystemic Services* (IPBES) alerte sur les 5 pressions suivantes responsables de la perte de biodiversité : la destruction des écosystèmes par le changement d'usage des sols et des mers, la surexploitation des organismes, les pollutions et les espèces exotiques envahissantes ainsi que le changement climatique (que le Groupe adresse au travers de sa politique climat)

² Les zones sensibles recouvrent le réseau Natura 2000 de zones protégées, les sites du patrimoine mondial de l'Unesco et les domaines clés de la biodiversité, ainsi que d'autres zones protégées.

également les entreprises d'exploitation et négoce de matières premières à fort risque de déforestation et qui n'ont pas de politique de prévention reconnue³.

Les entités financières du Groupe demanderont désormais aux entreprises dans lesquelles elles détiennent des participations, de se doter de cibles « zéro déforestation ».

Sur les pollutions, le Groupe s'engage à exclure dès fin 2023 les investissements et financements aux entreprises dont plus de 20% du chiffre d'affaires provient de la vente ou de la fabrication de pesticides⁴ et à dialoguer avec les entreprises concernées pour qu'elles participent à la réduction de l'usage des pesticides. Sur l'usage des plastiques et plastiques à usages uniques, les entités du Groupe s'engagent à réduire et à agir en faveur de la collecte et du recyclage, ainsi qu'à demander aux entreprises pour lesquelles le sujet est matériel de se doter de stratégies dans ce domaine.

En outre, à partir de 2023 l'ensemble des grands projets d'investissement du Groupe, feront l'objet d'une cotation ESG intégrant les critères d'impacts sur la biodiversité. Une mauvaise note sur ces critères pourra conduire au refus de financement du projet.

3- Accroître les impacts positifs et mobiliser les financements en faveur de la biodiversité

La Banque des Territoires s'engage à consacrer 3 Mds d'euros sur la période 2020-2024 en faveur de la renaturation de friches industrielles, la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que le déploiement de solutions d'économies d'eau, le développement de corridors et continuités écologiques, le traitement et le recyclage des déchets.

CDC Biodiversité développe le programme Nature 2050 qui a déjà permis de soutenir plus de 60 projets de solutions fondées sur la nature en faveur de l'adaptation au changement climatique, pour un montant total récolté de plus de 11,6 millions d'euros. La Banque Postale-AM a lancé un fonds action dédié à la Biodiversité, auquel CNP Assurances contribue à hauteur de 120 M €.

4- Être un acteur de la recherche, de la formation et de la sensibilisation aux enjeux de biodiversité

Enfin, le groupe Caisse des Dépôts continuera d'être un acteur de la sensibilisation et de la recherche en matière de biodiversité notamment via la « Mission Economie et Biodiversité » confiée à CDC Biodiversité et financée par la Banque des Territoires à hauteur de 7,9M€ sur la période 2020-2024 ; les travaux de l'Institut CDC pour la recherche ou encore les projets de R&D menés par la Société Forestière.

Eric Lombard, Directeur général du groupe Caisse des Dépôts : « La lutte contre la perte du vivant et la promotion d'une utilisation plus sobre des ressources naturelles sont indissociables de l'action que nous devons collectivement mener en matière de lutte contre le dérèglement climatique. Le groupe Caisse des Dépôts met tout en œuvre pour prendre sa part dans l'intégration des enjeux de biodiversité par les acteurs économiques et les territoires. Les institutions financières doivent progresser rapidement sur cette thématique dans leur propre intérêt et dans celui de l'intérêt général. »

* * * * *

Cette politique biodiversité est complétée par les plans d'actions que de nombreuses entités du Groupe ont adoptés notamment dans le cadre de l'initiative « Entreprises Engagées pour la Nature » ou encore de la charte « Finance for biodiversity » signée par plusieurs entités financières du Groupe.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Caisse des Dépôts

Groupe Caisse des Dépôts – Malek Prat : 06 71 43 46 38

 |  |  |  caissedesdepots.fr

³ Hors CNP Assurances qui est en phase d'analyse sur ce sujet. Hors Bpifrance qui privilégiera le dialogue actionnarial sur cette question. SFIL exclut le financement et l'investissement dans les projets d'exploitation et de négociation. SFIL exclut le financement et l'investissement dans les projets d'exploitation et de négociation

⁴ Hors CNP Assurances et LBPAM qui sont en phase d'analyse sur ce sujet. Hors Bpifrance qui privilégiera le dialogue actionnarial sur cette question. Les refinancements des crédits export de SFIL étant dédiés à financer des projets identifiés, l'exclusion s'applique au projet financé.